



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/15
7 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Troisième session
Genève, 23 novembre 1998
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale

Éléments nouveaux

Note du secrétariat de la CNUCED

I. Rappel

1. L'action de la CNUCED dans le domaine de l'efficacité commerciale remonte au début des années 90, avec l'adoption par la Conférence à sa huitième session (Carthagène (Colombie), mars 1992) du Programme relatif à l'efficacité commerciale, lequel a par la suite été renforcé par les conclusions du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale (Columbus (États-Unis), octobre 1994) et de la Conférence à sa neuvième session (Midrand (Afrique du Sud), mai 1996).

2. À la première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (Genève, 20-24 janvier 1997), le secrétariat a été prié de poursuivre ses travaux sur la conception d'outils analytiques et méthodologiques pour l'évaluation de l'efficacité commerciale. Une proposition de méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale a ainsi été présentée à la deuxième session de la Commission (Genève, 1er-5 décembre 1997) ¹.

II. Deuxième session de la Commission

3. La méthode proposée a été généralement bien accueillie par les membres. Certains pays ont considéré que c'était un excellent instrument pour mesurer l'application des recommandations de Columbus, établir un pôle commercial et tirer parti de nouvelles opportunités. Il a été reconnu que la CNUCED jouait un rôle pionnier en matière de commerce électronique et qu'il fallait actualiser la stratégie d'efficacité commerciale en fonction des progrès les plus récents dans ce domaine. Pour d'autres pays, la méthode fournirait aux pays intéressés une image d'ensemble de leurs efforts et relierait de façon tangible le dialogue international à l'action au niveau national. Il a été souligné que cette méthode était axée sur la demande. Un autre groupe de pays a estimé qu'il était nécessaire d'évaluer la qualité de l'infrastructure de services d'un pays et qu'il était souhaitable que les PME participent à cette évaluation.

4. Cependant, plusieurs pays ont considéré que l'application pratique et l'utilisation généralisée de la méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale pouvaient avoir quelque chose d'excessivement ambitieux, compte tenu des ressources limitées disponibles, à la CNUCED comme sur le terrain, pour une évaluation aussi détaillée. Il a été suggéré que, dans un premier temps, la méthode soit appliquée à un nombre limité de secteurs.

5. C'est dans cet esprit que des propositions concrètes ont été faites - voir les conclusions concertées adoptées par la Commission à sa troisième session ² - et qu'il a par exemple été proposé de concevoir des "modules d'auto-évaluation de l'efficacité commerciale" qui permettraient aux pays intéressés de mener à bien sans assistance extérieure la première phase au moins de l'évaluation.

¹Document TD/B/COM.3/10/Add.1.

²Document TD/B/COM.3/11 (TD/B/45/3).

III. Suivi

6. En l'absence de ressources (budgétaires ou extrabudgétaires) expressément allouées au secrétariat pour ses travaux sur une méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale, deux voies parallèles ont été suivies :

a) Le secrétariat a poursuivi ses consultations avec des pays membres, en particulier des donateurs et des bénéficiaires du programme de "pôles commerciaux". Des contributions à l'évaluation externe de ce programme ont en particulier permis d'examiner plus avant certains éléments de la méthode et leur applicabilité aux pays possédant des pôles commerciaux. Cette évaluation devrait donner des résultats intéressants à ce sujet : savoir comment les pays se sont servi des pôles commerciaux pour appliquer leurs politiques d'efficacité commerciale permettra sans doute au secrétariat de simplifier et d'affiner la méthode, notamment par le biais de "modules d'auto-évaluation";

b) Le secrétariat a profité de missions sur le terrain pour étudier les moyens de rendre la méthode plus pratique et plus économique. Une mission réalisée fin 1997 au Cambodge a fourni une première occasion de tester une "méthode simplifiée d'évaluation de l'efficacité commerciale" dans le cas particulier d'un PMA ³.

7. Le secrétariat poursuivra ses efforts pour élaborer et appliquer la méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale sur la base d'une coopération suivie avec d'autres organisations - telles que l'OMC et le CCI - réalisant des évaluations commerciales analogues. Par ailleurs, des efforts soutenus seront faits pour maintenir la complémentarité et identifier des synergies avec d'autres analyses de la CNUCED, telles que les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, et les examens de la politique d'investissement.

IV. Principaux enseignements tirés de l'étude sur l'efficacité commerciale au Cambodge

8. À la suite de la visite officielle effectuée par le Secrétaire général de la CNUCED au Cambodge, à la demande du Gouvernement cambodgien, un mémorandum d'accord a été signé entre celui-ci et la CNUCED en mars 1997. Il a été décidé d'engager immédiatement la préparation d'un programme de coopération technique sur le commerce et les questions de développement connexes, comprenant une évaluation de l'efficacité commerciale. La CNUCED a notamment été invitée à entreprendre, en coopération avec la Chambre de commerce cambodgienne, une analyse de l'efficacité des opérations commerciales en vue d'une participation accrue des petites et moyennes entreprises au commerce international, analyse devant déboucher sur la création d'un pôle commercial au Cambodge.

³Le rapport de la CNUCED sur l'efficacité commerciale au Cambodge est présenté à la présente session de la Commission en tant que document d'information (UNCTAD/SDTE/SMSE/Misc.1). Quelques-uns des principaux enseignements tirés de cette expérience sont résumés dans la section IV ci-après.

9. À l'issue de la mission d'analyse de l'efficacité commerciale effectuée en novembre 1997, et à la lumière des conclusions concertées adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa deuxième session, un rapport a été publié, dans lequel était esquissée pour la première fois ce que pourrait être une "méthode simplifiée d'évaluation de l'efficacité commerciale". L'analyse avait porté sur un nombre réduit de secteurs : transports, télécommunications, information commerciale et services financiers liés au commerce.

10. La méthode utilisée au Cambodge reposait largement sur des entretiens directs avec des opérateurs (transports, télécommunications), des prestataires de services (banques, compagnies d'assurances) et des utilisateurs (exportateurs). Au lieu d'établir des indicateurs quantitatifs d'efficacité commerciale par secteur ou pour l'ensemble de la chaîne des transactions commerciales, on a dressé un bilan, relativement subjectif, des points essentiels sur lesquels des progrès pouvaient être faits.

11. Les résultats obtenus permettent de dégager les conclusions suivantes :

a) Une "méthode simplifiée d'évaluation de l'efficacité commerciale" peut donner des résultats valables dans des pays comme le Cambodge, en mobilisant des moyens relativement limités (tant pour la CNUCED que pour les participants locaux ⁴);

b) Les autorités locales sont apparues d'autant plus favorables à une évaluation de l'efficacité commerciale qu'elles s'intéressaient aux possibilités offertes par les progrès du commerce électronique;

c) Le succès d'une évaluation de l'efficacité commerciale dépend à l'évidence en partie d'une bonne préparation des différents acteurs locaux (par exemple, grâce à la distribution de questionnaires quelques semaines avant la mission); cependant, la réticence de certains participants à divulguer des informations commerciales sensibles ne doit pas être sous-estimée ⁵.

12. Il reste à répondre aux deux questions suivantes :

a) Dans quelle mesure une "évaluation simplifiée de l'efficacité commerciale" serait-elle plus coûteuse si elle était effectuée dans un pays présentant d'autres caractéristiques que le Cambodge (par exemple, un pays plus grand, avec une structure plus complexe d'entreprises ou un plus grand nombre d'acteurs) ?

b) Dans quelle mesure le cas du Cambodge est-il représentatif et peut-il servir de référence pour concevoir un "module d'auto-évaluation de l'efficacité commerciale" ? S'il est jugé utile de réaliser d'autres évaluations préliminaires, quels pays (ou types de pays) faudrait-il choisir ?

⁴Au total, la mission a duré moins de deux semaines.

⁵Dans le cas du Cambodge, cela a été particulièrement patent pour les informations sur les services financiers.